

Règles fiscales en matière de facturation

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi journée(s)
Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 750 € HT / personne
Distanciel : 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables fiscaux, financiers, et comptables souhaitant mettre à jour leurs connaissances fiscales en matière de facturation : facturation électronique vs papier, mentions obligatoires...

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les opérations qui doivent donner lieu à facturation
- Connaître les mentions à indiquer sur les factures
- Approfondir ses connaissances techniques afin d'identifier les flux concernés par la piste d'audit fiable
- Se préparer à la réforme de la facturation électronique à compter du 1er janvier 2023

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

OPÉRATIONS POUR LESQUELLES UNE FACTURE DOIT ÊTRE ÉMISE

- Nature des opérations
- Territorialité des opérations

FORMAT DE LA FACTURE

- Factures papier
- Factures électronique
- La notion de piste d'audit fiable
- Réforme de la facturation électronique en France 2023-2025

OBLIGATIONS DE CONSERVATION ET DE STOCKAGE DES FACTURES

- Support de conservation
- Durée de conservation
- Lieu de stockage

MENTIONS OBLIGATOIRES EN MATIÈRE FISCALE

- Mentions générales
- Mentions spécifiques
- Cas particuliers et dérogations